AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1437
FR0012789949-FS0772

21 août 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 août 2019, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 août 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir pour le compte desdits fonds, 8 104 331 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 163 884 278 actions, représentant 164 456 147 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.